

ceux qu'aura sanctionnés le Traité sur les FCE, le processus de limitation des armements instauré par la CSCE pourrait bien s'attaquer au difficile problème de la «transformation des forces de défense». L'adaptation coopérative des structures et du comportement des forces existantes auxquelles on voudra imposer un caractère «moins offensif» sera, à n'en pas douter, extrêmement difficile à réaliser, mais c'est là un élément central naturel, si l'on veut élargir le processus de sécurité propre à la CSCE. Tout porte à croire, par ailleurs, que celle-ci va s'attaquer aussi aux problèmes de la limitation des armements navals et des mesures de confiance dans ce même secteur, bien que le succès à cet égard reste problématique, vu la résistance que pourraient y opposer les puissances maritimes occidentales. Il n'est pas impossible que les États-Unis, l'Union soviétique et peut-être aussi quelques autres puissances maritimes importantes adoptent des mesures pour «dénucléariser» leurs flottes de surface. On pourrait obtenir un tel résultat par des accords bilatéraux ou multilatéraux, peut-être même avant la fin du siècle. La suppression de toutes les armes nucléaires tactiques de surface aurait une profonde répercussion sur la composition et le caractère des grandes marines de surface et, indirectement, sur la sécurité de nombreuses régions du globe où les forces navales peuvent jouer un rôle vital.

Liée de près au processus établi par la CSCE figure aussi la possibilité d'avoir un organisme multilatéral de contrôle capable de fournir à tous les États suffisamment de renseignements pour rendre possible une vérification indépendante de l'observation des différents accords se rapportant à la CSCE. Un tel organisme indépendant n'existe pas aujourd'hui, et de nombreux États membres dépendent, à cet égard, des données recueillies par les services de renseignements des États-Unis ou de l'URSS. Cet organisme de contrôle dépendra-t-il de la CSCE ou sera-t-il placé sous d'autres auspices (comme l'a mentionné à maintes reprises l'Union de l'Europe occidentale) ? La réponse n'est pas claire. Ce qui est sûr, en revanche, c'est que les

États de la CSCE devront se doter d'un système de surveillance par satellite ou par avion, semblable à celui des «Cielles ouverts», mais plus étendu que lui, s'ils veulent tous devenir des partenaires à part entière dans la transformation de relations dominées depuis toujours par l'Ouest et par l'Est. Un tel organisme pourrait également se voir confier des fonctions axées sur la CSCE en matière de communications et de gestion des données. À vrai dire, c'est peut-être là une voie naturelle à suivre pour créer, à la CSCE, une structure multilatérale qui pourrait devenir une agence de surveillance.

À part un certain progrès vers la signature d'une convention sur les armes chimiques, il est tout à fait improbable que l'on obtienne autre chose au niveau multilatéral au cours de la prochaine décennie. Dans d'autres régions du monde, dans le Pacifique, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, par exemple, on pourrait assister à la mise en oeuvre de régimes semblables à ceux de la CSCE; ils mettraient l'accent sur des MPACS le plus souvent copiées sur celles énoncées dans le Document de Stockholm, plutôt que sur de véritables limitations des armements. Dans certains cas, ces mesures concerneraient plutôt la marine, en particulier dans les sous-régions de l'Asie et du Pacifique où les problèmes posés par l'accès à la mer et l'utilisation de celle-ci sont prépondérants. On pourrait également assister à des tentatives de négociations de type FCE sur la réduction des forces dans des régions où les conflits et la suspicion règnent depuis longtemps, mais il faudra sans doute beaucoup de temps pour établir le soutien politique régional indispensable à ce genre d'accord. Des régimes limités de réduction des armements pourraient néanmoins voir le jour avant la fin du siècle, peut-être en Amérique latine ou dans des sous-régions de la zone Asie-Pacifique.

Des accords sino-soviétiques (MPACS et accords sur la réduction des forces régionales) et nippo-soviétiques (accord sur «les îles du Nord» et création parallèle d'une «région de confiance et de sécurité» dans la mer d'Okhotsk) représentent de réelles possibilités, mais au

